

Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉRAT

L'an deux mille quatorze, le dix huit septembre,
le Conseil Municipal de la Commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-cinq, en session ordinaire
sous la présidence de Monsieur MALBET, Maire, en suite de la
convocation faite par M. le Maire de ladite commune, le 11 septembre
2014.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 25
Votants : 29

Présents : Mrs MALBET..BOIN..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme
LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme CHAPON..Mrs BUVAT..HENRY..
M LIMOGES..LE GOUX..P LIMOGES..PEYRONNET..Mmes
LEPINEUX..FAUCHARD..CAQUIN..Mr CORREIA..Mme GOZARD..
Mr DUFLOUX..Mmes LEBOURG..BONNICI..GESSET..Mrs ANDRES..
LEFEBRE..Mme AURAT.

Date de l'affichage de la
convocation :

Secrétaire de séance : Mme LEBOURG.

11 septembre 2014

Ayant donné mandat de procuration : Mme BOURDIER à Mr MALBET,
Mme DUPUY à Mr HENRY, Mme NEBOUT à Mr BOIN, Mme JUILLARD
à Mme GESSET.

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie du
compte rendu de la
séance :

29 septembre 2014

La programmation du planning annuel du SSL fonctionne pour couvrir les
besoins du service à condition de compléter le temps de travail de 5
agents titulaires à temps incomplet, il s'agit de 2 ATSEM et de 3 agents
d'entretien, tous membres du service scolaire et logistique. Le Maire
propose à l'Assemblée d'approuver les modifications suivantes à compter
du 1^{er} octobre 2014 :

Les ATSEM :

- titularisation de FM de 28 à 35 heures,
- titularisation de MY de 28 à 35 heures,

Les agents d'entretien

- titularisation de DC de 17 h 30 à 28 heures,
- titularisation de MK de 17 h 30 à 20 heures,
- titularisation de NM de 17 h 30 à 28 heures.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

AUTORISE les modifications de temps de travail conformément aux
éléments ci-dessus exposés et **APPROUVE** la modification du tableau
des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2014.

OBJET : *Personnel
communal : modification
du temps de travail de
plusieurs agents.*

140918-10



Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par le Maire,
Marc MALBET.